



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Affaire suivie par : Pierre LAMBARÉ

tél : 02 34 34 61 70

pierre.lambare@cher.gouv.fr

Bourges, le **09 NOV. 2020**

Objet : avis du Préfet du Cher sur l'étude préalable agricole déposée dans le cadre du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Marmagne (18)

Monsieur,

J'ai reçu le 23 juillet 2020 votre étude préalable agricole pour votre projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Marmagne, dans le département du Cher.

L'étude préalable agricole que vous avez fournie respecte le cadre fixé par la réglementation en vigueur pour la mise en œuvre de la compensation collective agricole. Elle conclut à la nécessité de compenser l'impact du projet d'aménagement sur l'économie agricole, impact que vous chiffrez sur la base d'une méthode validée par la CDPENAF. Par ailleurs, l'étude propose une mesure de compensation à mettre en œuvre qui vise à consolider l'économie agricole du territoire : il s'agit principalement du soutien à l'émergence d'une production locale de cultures intermédiaires à vocation énergétique destinée à alimenter un méthaniseur situé sur la commune par le financement à 80 % d'un semoir spécifique acheté par une CUMA et, accessoirement, d'une aide financière aux études à mener, dans le cadre du contrat territorial de gestion quantitative et qualitatives des eaux du Cher, pour vérifier l'opportunité de la construction de retenues de substitution pour l'irrigation. Le montant total de votre participation s'élèvera à 110 000 €.

Conformément au décret n° 2016-990 du 31/08/2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensations prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, votre dossier a été soumis pour avis à la CDPENAF le 15 septembre 2020. Cette commission a donné un avis favorable à la majorité sur l'étude préalable agricole. Les mesures de compensation proposées ont été jugées pertinentes et suffisamment financées.

ENGIE GREEN
215, rue Samuel Morse, le Triade II
34000 Montpellier

à l'attention de M. Iwen DORVAL

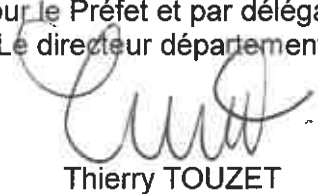
Le projet est intéressant, concret et s'appuie sur un collectif d'agriculteurs. Il est réaliste et ouvre la voie à des pistes plus larges de développement. Les mesures proposées répondent aux besoins de pertinence et de proportionnalité de la compensation.

J'émetts en conséquence un avis favorable à votre étude préalable agricole et aux mesures de compensation que vous proposez.

Il vous incombe de tenir au courant la DDT de la mise en œuvre des dites mesures au fur et à mesure de leurs avancées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry TOUZET', is written over the typed name. The signature is fluid and cursive.

Thierry TOUZET